



Etablissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon –

Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret (45)

Agglomération d'Orléans

Fiche de poste : Médecin psychiatre au Centre Psychiatrique d'Accueil d'Urgence (CPAU) et au futur Centre d'Accueil et de Crise (CAC)

1. QUALIFICATION DU POSTE

- Poste à durée indéterminée à temps plein ;
- Accessible à un praticien hospitalier, praticien contractuel, assistant spécialiste, qualifié ou spécialiste en psychiatrie et inscrit au conseil de l'ordre.
- **Le praticien exerce au sein du Centre Psychiatrique d'Accueil d'Urgence (activité de consultation sur le site de l'EPSM et aux urgences du Centre Hospitalier Régional d'Orléans) et exercera au sein du Centre d'Accueil et de Crise (unité d'hospitalisation d'une durée maximale de 72 heures) qui ouvrira en 2021.**
- Selon le projet professionnel du candidat, le praticien peut exercer une activité de consultation en CMP de secteur ou au sein du Centre régional de Réhabilitation PsychoSocial labellisé par l'ARS (Psychotraumatisme ; Thérapies cognitivo-comportementales ; Thérapie familiale ; Remédiation cognitive ; Education thérapeutique ; Centre de Réhabilitation).
- L'activité du poste peut être aménagée et modulée selon le projet et aspirations du candidat au regard des pratiques qu'il souhaite développer, l'établissement étant ouvert à toutes les orientations cliniques.
- Le praticien exerce avec 4 confrères au sein du CPAU qui assurent la continuité de service du lundi au vendredi. La consultation d'urgence est assurée le soir, la nuit et le week-end par la ligne de garde des internes et des praticiens seniors de l'EPSM.
- Le praticien participe à la continuité de service du samedi matin et à la permanence des soins de l'établissement avec en moyenne 1 garde par mois.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'EPSM Georges Daumézon est l'établissement de référence départementale du Loiret en Santé Mentale avec 60 médecins psychiatres ouvert à la pluralité des pratiques médicales et orientations théoriques de chacun.

Il dispose de 229 lits et 222 places et prend en charge une file active de plus de 16 000 patients dont 95 % en ambulatoire.

Les pôles cliniques :

- **D'un pôle adulte** avec un Centre de Psychiatrie d'Urgence, d'Accueil et de Crise ouvert 7j/7j et 24h/24h, 7 secteurs de psychiatrie adulte avec 7 unités d'hospitalisation ouvertes, des hôpitaux de jour, 13 CMP-CATTP répartis sur le Loiret et des places d'appartements thérapeutiques et d'insertion.

- D'un pôle transversal de soins spécifiques regroupant le Centre régional de Réhabilitation PsychoSocial labellisé par l'ARS (Thérapies cognitivo-comportementales ; Thérapie familiale ; Remédiation cognitive ; Psychotraumatisme ; Education thérapeutique ; Centre de Réhabilitation), une filière de soins en gérontopsychiatrie, une filière de soins en addictologie, une filière autisme de l'adulte.
- D'un pôle de l'enfant et de l'adolescent avec 2 inter secteurs de pédopsychiatrie, une unité d'hospitalisation pour adolescents, 10 CMP, 3 hôpitaux de jour, un Centre de Diagnostic précoce et d'Accompagnement de l'Autisme, l'Equipe Mobile d'Intervention de Crise en faveur de l'Enfant et de l'Adolescent.
- D'un pôle de soins en milieu pénitentiaire avec consultations ambulatoires, hôpital de jour, Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée et appartements relais post-carcéral.
- D'un pôle d'appui avec un service de médecine somatique composé de 3 médecins généralistes et doté d'un plateau de rééducation pluridisciplinaire.

L'établissement porte le projet de santé mentale partagé du Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret et de la Communauté Psychiatrique de Territoire avec le développement de projets innovants.

3. MISSIONS DU POSTE

- **ACTIVITES PRINCIPALES :**

Le praticien :

- Assure des entretiens d'évaluation, de diagnostic et d'orientation des situations cliniques en urgence ;
- Propose un projet de soins ;
- Apprécie l'indication et la pertinence des mesures de contrainte décidées par des médecins extérieurs ;
- Accompagne l'équipe professionnelle dans la mise en place du projet d'accueil individualisé, il a un rôle de conseil et d'information ;
- Organise son travail avec ses confrères psychiatres et assure l'animation de l'équipe pluridisciplinaire ;
- Est vigilant quant aux respects des protocoles et des procédures ;
- Participe à la continuité des soins du pôle ;
- Est invité à participer à la vie de l'établissement (CME, Commission isolement et contention, Commission d'Évaluation des Pratiques Professionnelles, CLAN, CLUD, COMEDIMS ...)
- Il conduit des entretiens médicaux avec la personne soignée, indique des thérapies individuelles ou de groupe ;
- Évalue les risques suicidaires, les problèmes nécessitant un suivi particulier (toxicomanie), recherche l'engagement thérapeutique du patient ;
- Préviend les situations d'urgence et prend des initiatives pour prévenir les risques de violence ou de passage à l'acte en collaboration avec l'équipe soignante ;
- Anime de façon active la réflexion clinique dans le cadre des réunions institutionnelles, des Revues Morbi Mortalité ;
- Effectue les actions d'information, de collaboration, de coordination avec l'ensemble des U.F. du pôle ;
- Travaille en collaboration avec le réseau de santé mentale départementale ;
- Il assure la qualité de la transmission des informations médicales au travers du dossier patient informatisé.
- Le praticien travaille en étroite collaboration avec les 3 praticiens somaticiens de l'établissement pour la prise en charge des patients hospitalisés.

- **ACTIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE :**

- Il participe aux formations proposées par l'établissement ou dans le cadre du développement personnel continu (DPC) ;
- Il concourt à la réalisation d'études et de recherche.

4. CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES AVANTAGEUSES

MODALITES SALARIALES

- Pour les Praticiens Hospitaliers : indemnité mensuelle d'engagement de service public de 493.35 euros brut ou 700 euros brut (si 15 années antérieures de service public exclusif) ; Indemnité d'activité sectorielle et de liaison de 420.86 euros brut.
- Pour les Praticiens Hospitaliers Contractuels : recrutement à l'échelon 4 + 10% (maximum de la grille réglementaire) ; Prime d'engagement à la carrière hospitalière de 20 000 euros.
- Pour les PH et praticiens contractuels : Prime d'Exercice Territorial dans le cadre de l'activité du CPAU au sein du Centre Hospitalier Régional d'Orléans : 250 euros brut pour une demi-journée, 450 euros bruts pour 2 à 3 demi- journées, 1 000 euros bruts pour plus de 4 demi-journées.

AVANTAGES MATERIELS

- Possibilité de logement sur site ou sur la commune de Fleury-Les-Aubrais, en partenariat avec la municipalité ;
- Accès à la crèche de l'établissement ;
- Accès aux ressources du Centre Documentaire médical ;
- Accès facilité à la formation médicale.

5. PERSPECTIVES DE CARRIERE

- Possibilité de prendre des responsabilités d'unité fonctionnelle-chefferie de service et de porter des projets médicaux ;
- Accompagnement d'un candidat contractuel vers un poste de PH temps plein : le candidat pourra se former au niveau du service et prétendre au concours national de praticien hospitalier avec l'accès à la prime d'engagement dans la carrière hospitalière ;
- Le projet professionnel et les souhaits d'évolution de carrière feront l'objet d'une attention particulière (mobilité interne, formation).

VIVRE DANS LE LOIRET

L'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon est situé au 1 route de Chanteau-45 400 Fleury-les-Aubrais dans l'Agglomération d'Orléans, ville universitaire, métropole et capitale de la région Centre Val de Loire. Desservie par l'autoroute A10 et les transports ferroviaires, la ville, inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO, offre un cadre de vie agréable en bord de Loire à 1h de Paris et de Tours. Dynamique et riche sur un plan culturel (scène de théâtre nationale, musées), gastronomique (nombreux restaurants et bars conviviaux) et touristique (châteaux de la Loire, Forêt nationale d'Orléans, Centres de Loisirs, thalasso thérapie, golf, activités nautiques), Orléans a vu son centre-ville totalement rénové ces dernières années.

Pour plus de renseignements, contactez :

Mme le Docteur RESTELLI, Présidente de la CME

Tél : 02.38.60.57.54 - srestelli@ch-daumezon45.fr

M. Le Docteur PARROT, Chef de pôle

Tél : 02.38.60.57.93- fparrot@ch-daumezon45.fr

Mme le Docteur CONSTANTIN, Chef de service

Tél : 02.38.60.70.32 - mconstantin@ch-daumezon45.fr

Mme BILLET, Directrice adjointe aux Affaires Médicales –

Tél : 02. 38. 60. 79.01 – affairesmedicales@ch-daumezon45.fr